#### 1

# Cycle 2 : «Le droit à l'expression. Art.13 de la CDE»

# Références au PER

# Capacités transversales :

Collaboration, communication, démarche réflexive

# Formation générale :

FG 21 : Décoder la mise en scène de divers types de messages (images)

FG 22 : Agir par rapport à ses besoins fondamentaux en mobilisant les ressources utiles

FG 23 : Planifier, réaliser un projet personnel dans le cadre scolaire (5) en prenant en compte l'avis des autres et (6) en définissant une thématique et en justifiant ses choix

FG 25 : Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire (e) en négociant des prises de décision dans le cadre de l'école et en y pratiquant le débat démocratique et (f) en établissant des liens entre la loi et les droits de chacun

FG 28 : Développer la connaissance de soi et apprendre au contact des autres

# Objectifs pédagogiques :

- ✓ Se décentrer et se remettre en question en prenant de la distance, en se décentrant des faits, des informations et de ses propres actions.
- ✓ Exprimer son opinion sur les images de la Convention illustrée des droits de l'enfant.
- ✓ Se familiariser avec la Convention des droits de l'enfant et plus particulièrement le droit à l'éducation en particulier celui du droit à l'expression.
- ✓ Formuler des arguments et s'initier au débat.

## Déroulement de l'activité 1 :

Matériel: Pour la devinette : images et étiquette-phrases

10 droits fondamentaux de l'enfant images de l'art.2 et de l'art. 13 en format A4 avec les articles écrits au-dessus de chaque image (téléchargeable sur le site).

10 droits fondamentaux de l'enfant sans les images (à préparer par le graphiste-garder le même document mais enlever les images)

Feuille vierge pour le panneau individuel des droits de l'enfant

L'enseignant-e introduit les Droits et Devoirs de l'enfant en proposant la devinette suivante : demander à la graphiste de faire des images pour illustrer la devinette

Mon premier est l'abréviation de docteur : Dr

Mon second est la femelle du jars : oie

Mon troisième est ce que vous êtes : enfants

Mon tout est un ensemble de règles : Droits et devoirs de l'enfant

Ensuite, l'enseignant-e explique ce dont il s'agit en montrant la Convention relative aux droits de l'enfant. Il indique bien que dans les 10 droits fondamentaux il n'y a que les principaux droits (téléchargeable sur le site).

L'enseignant-e expose aux élèves les objectifs pédagogiques.

L'enseignant-e L'enseignant distribue les 2 fiches des 10 droits fondamentaux sans les images (téléchargeable sur le site).

L'enseignant-e demande aux élèves de s'exprimer librement (ressenti, interrogations...) autour de chacun des 10 droits fondamentaux pour s'assurer de la bonne compréhension des textes. Il peut noter, s'il le désire, les éléments qui lui paraissent importants au tableau.

L'enseignant-e demande aux élèves de dessiner eux-mêmes dans les encadrés vides leur représentation des textes au-dessus.

Une fois tous les dessins terminés, les enfants choisissent 2 dessins (ou plus) qui leur semble illustrer le mieux chaque droit pour le coller sur le panneau de la classe. L'enseignant fera, en temps voulu, les copies nécessaires. Tous les enfants doivent pouvoir avoir au moins un dessin sur le panneau de la classe. (graphiste : canevas semblable à celui proposé pour le cycle 1 dans l'activité 1, mais sans les phylactères).

L'enseignant-e montre les 2 images A4 représentant les art. 2 et 13 de la CDE et explique que la prochaine fois ils s'attarderont sur le droit à l'expression, car c'est le droit qui est à l'honneur cette année. Il les affiche.

#### Déroulement de l'activité 2 :

## Matériels:

Fiche de l'élève : le droit à l'expression pour moi c'est (2 cases prédéfinies)

Le droit à l'expression pour moi c'est... (mettre l'image de la CI à côté du titre)

Définition de l'enfant

Exemples choisis par l'enfant

10 droits fondamentaux avec les images

Fiche avec les phrases à prédécouper: si possible un dessin par phrases. (graphiste)

Mes parents discutent des prochaines vacances.

Mes parents discutent des menus pour la semaine.

Mes parents discutent de me changer d'école.

Mes parents discutent de la couleur des murs dans ma chambre.

Ma maman choisit les habits que je dois mettre.

Mon papa décide du sport que je dois faire.

Mes parents doivent prendre rendez-vous chez le médecin et veulent enlever une de mes activités.

Mon maître-esse s'est trompé dans la correction de mon examen et de ma note. Je vais le lui dire.

J'ai besoin de dire à quelqu'un que je le décide et que c'est un imbécile.

J'ai reçu une photo d'un copain de classe et je vais l'envoyer à tous mes copains.

J'ai envie de taguer les murs de l'école car c'est plus joli.

J'ai envie d'insulter celui qui m'a tapé l'autre jour.

Mon frère ou ma sœur m'embête, je vais lui casser ses affaires.

A l'école, il y a un copain que je déteste et je vais méchant avec lui.

Je n'aime pas mon maître-esse et je vais lui dire qu'il est nul-le.

Au foot, mon entraineur est méchant avec moi, alors je vais l'insulter.

L'enseignant-e fait un rappel de la séquence précédente. Il explique le travail du jour. En premier, vous allez donner une définition du droit à l'expression, ensuite vous allez réfléchir à comment ce droit se traduit dans votre vie et vous allez écrire sur la fiche

de l'élève. Nous terminerons cette activité par un petit jeu suivi d'une mise en commun. Les élèves sont invités à réfléchir à l'importance du droit à l'éducation et à ses implications, lorsqu'il est respecté et lorsqu'il ne l'est pas. Au fur et à mesure chaque enfant viendra coller son ou ses dessin(s) sur le panneau de la classe.

Il demande aux enfants de définir le droit à l'expression. Il peut écrire la définition au tableau.

#### Il lit la définition donnée dans la Convention :

- 1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.
- 2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :
- a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui; ou
- b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

Il demande aux enfants comment ils ont compris ce qu'il a lu. Si besoin il l'explique avec des mots accessibles aux enfants selon leur âge.

Il fait le parallèle avec **le droit à la non-discrimination** (art.2) et montre l'image sur la Convention illustrée ainsi que celle qui est affichée. Il leur demande ce que cette image évoque pour eux. Il propose la définition qui suit: La possibilité de s'exprimer librement implique le respect de l'autre dans ses différences. Graphiste: même dessin que pour le cycle 1.

Il explique la règle du jeu: Vous vous mettez par groupe sur 1 ligne. L'enseignant définit le côté oui et le côté non. A tour de rôle vous venez chercher une phrase et vous la lisez aux autres. Celui qui lit ne joue pas et a le rôle de lecteur et de correcteur (graphiste: les phrases sont écrites en rouge ou en vert selon la justesse de l'affirmation). Si vous pensez que la phrase relève du droit à l'expression, vous vous mettez du côté définit par l'enseignant-e et vous discutez de votre choix.

A la fin du jeu, il demande aux enfants comment le droit à l'expression se traduit dans leur vie de tous les jours ?

Il demande aux enfants s'il y en a de ceux qui pensent pratiquer ce droit à la maison, à l'école, au sport... et comment cela se traduit-il?

Les élèves vont à leur place et font, individuellement la fiche de l'élève.

L'enseignant propose aux élèves qui ont terminé la fiche de l'élève de commencer le jeu.

A la fin et en plénière, l'enseignant-e laisse les élèves s'exprimer librement sur leur ressenti face à ces activités.

## Déroulement de l'activité 3 :

Matériels : briques, des boîtes vierges d'allumettes ou tout autre support défini par l'enseignant-e.

Papier cartonné de la taille du support pour le mur, délimité en 2 zones

L'enseignant fait un rappel des activités faites ultérieurement et du droit de cette année. Il explique la troisième activité. Si les enfants n'ont pas d'idées, le support du cycle 1 peut leur être proposé.

Vous allez vous mettre en groupe (défini par l'enseignant-e ou pas) pour réfléchir aux paroles que vous n'avez pas le droit de prononcer lorsque vous exercer votre droit à l'expression. Vous illustrerez ces paroles et les collerez sur un mur fait avec des briques, des boîtes vierges d'allumettes ou tout autre support défini par l'enseignant-e.